

Fédération Syndicale Unitaire



Paris, le 18 février 2019

## Rupture Conventionnelle Collective Rupture illégitime à la Caisse des dépôts

Décidemment la CDC est devenue un incubateur d'innovations sociales hors norme.

Ainsi elle vient le 18 janvier dernier, de lancer son dernier produit phare, issu d'un accord-cadre que seul le SNUP CDC FSU n'a pas signé.

Il s'agit de la Rupture Conventionnelle Collective (RCC) à destination, non seulement des personnels salariés, mais aussi des agents fonctionnaires qui travaillent en son sein!

Avec un résultat net récurrent en 2017 de 1,964 milliards d'euros (en hausse de+26% proforma) et alors que le résultat 2018 s'annonce tout aussi prometteur, on peut vraiment s'étonner que cet Etablissement Public administratif spécial se livre à ce genre d'exercice ?

Mais, le plus étonnant et détonant en cette affaire, c'est que celui-ci entend inclure dans ce dispositif, nécessitant l'existence préalable d'un contrat de travail, des agents fonctionnaires qui du fait de leur statut... n'ont pas de contrat de travail.

La « créativité » des boutefeux de la DRH de notre établissement n'a donc plus de limite ! Ils anticipent les orientations gouvernementales (CAP 22) et le projet de loi PACTE.

Au motif que la CDC est habilitée à conclure des accords collectifs avec les organisations syndicales représentatives afin d'assurer la mise en cohérence des règles sociales dont relèvent ses personnels, elle souhaite tirer un trait, de la manière la plus arbitraire, sur le statut des fonctionnaires qu'elle emploie!

On ne voit pas comment l'inspection du travail (la DIRECCTE) pourrait valider ce projet de RCC si une fraction de la centaine d'agents concernés ne relève pas du code du travail ?

Les adhérents du SNUP, réunis en congrès les 13 et 14 février 2019, s'élèvent avec la plus extrême vigueur contre cette nouvelle offensive envers le statut des fonctionnaires de notre établissement, une offensive qui le remet en cause.

Ils mettront tout en œuvre pour contrecarrer ce projet y compris les orientations de CAP 22.

Fait à Paris, le 18 février 2019
Pour le congrès du SNUP CDC FSU,
Eric BOUBET,
Secrétaire général
du SNUP CDC FSU
06 31 13 78 27